



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

RMI

Question écrite n° 49508

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur un nouveau contentieux intervenu entre un maire du Gard qui s'est vu refuser l'allocation du RMI et, de ce fait, ne dispose que de sa seule indemnité d'elu, sans couverture sociale. Ce refus est, comme le souligne l'association des maires de France, « d'autant plus étonnant que ce cas est, en tous points, similaire à celui d'un autre maire du Gard, pour lequel il était lui-même intervenu, intervention qui ne semble pas avoir fait jurisprudence ». Il lui demande de lui préciser, à l'intention des maires de France, la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle, en liaison avec les autres ministères concernés, notamment pour les maires allocataires du RMI dans les communes de moins de 1 000 habitants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49508

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 1997, page 1307